

dès 1063, l'évêque Jonas partit de l'Islande pour se rendre en Amérique ; mais il paraît qu'il y subit le martyre ; ce qui semblerait indiquer qu'Odin avait encore des prosélytes assez nombreux parmi les colons du Vinland.

Les annales islandaises mentionnent aussi que l'évêque groenlandais, Erick Upsi renonça au siège de Gardar pour aller demeurer définitivement parmi les colons du Vinland. L'état religieux de ce pays, ajoute la *saga*, lui inspirait les plus vives inquiétudes. Ce fait, dont l'authenticité est démontrée par plusieurs écrits indépendants les uns des autres, prouve que la colonie avait atteint une certaine importance, et que les deux contrées, ajoute M. Rafn, étaient restées en relations. Ce sont ces circonstances et la présence de ce dignitaire ecclésiastique au Vinland qui nous portent à croire que c'est vers cette époque qu'eut lieu la construction de cet édifice de Newport, dont nous avons déjà parlé, et qui devait alors servir de baptistère.

LES CROISADES AU VINLAND

Un fait qui semblerait invraisemblable s'il n'était pas attesté par des documents authentiques, c'est que les croisades furent prêchées au Vinland au XIII^e siècle, et que les colons contribuèrent de leurs deniers à la délivrance du tombeau du Christ.

En 1261, le roi de Norvège chargea l'évêque Olaf d'opérer la réunion à la Couronne des établissements scandinaves d'outre-mer. Celui-ci profita de sa mission pour parler des croisades et de l'intérêt qu'y prenait l'Eglise¹.

Quelques années plus tard le saint-siège demandait des subsides aux colonies chrétiennes d'outre-mer, et le pape, par une lettre datée de Viterbe le 4 décembre 1276, autorisa l'archevêque Ion, à cause de la longueur du chemin et des fatigues du voyage, à ne pas se rendre lui-même dans ces lointaines contrées, mais d'envoyer "une sage et discrète personne," pour y recueillir en son nom le produit des dîmes et des commutations de vœux, destiné à la croisade prêchée alors dans toute l'Europe. Dans ce document il est question non seulement de l'évêché de Gardar, mais des "îles et terres voisines." Nicolas III, par une lettre datée de Rome le 31 janvier 1279, confirme les pleins pouvoirs donnés par l'archevêque à ce délégué².

Trois ans après, ce mandataire revint en Norvège avec le produit de sa collecte consistant en un chargement de dents de morse, de fanons de baleines, et de pelleteries. Les colons d'Amérique n'étaient pas riches, et ils préféraient sans doute payer en nature plutôt que de se désaisir des quelques pièces d'or ou d'argent qu'ils pouvaient posséder. Martin IV, consulté par l'archevêque au sujet de ces marchandises, lui conseilla, par une lettre du 4 mars 1282, de les vendre.

Vingt-cinq ans plus tard, les dîmes du Vinland étaient encore mentionnées dans les collectes.

En 1309, après le concile de Vienne, et la publication d'une nouvelle levée de subsides, l'évêque Arnîus, s'étant rendu à Gardar pour organiser cette levée, expédia les marchandises fournies par les colons américains, lesquelles furent vendus en 1325 au

¹ Thorfaeus, — *Historia Vinlandie antiquæ*, p. 70.

² Paul Riant, — *Les Scandinaves en Terre-Sainte*.